

DEMANDE D'EXPERTISE MEDICALE

WTW GROUPE SUD

ADP Secteur Public
TSA 60300
69303 LYON CEDEX 07
Tél. : 05.56.00.90.80 Fax : 05.56.00.90.81



ELEMENTS A TRANSMETTRE A WTW

COLLECTIVITE

Raison Sociale : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____ Tél : _____
Nom du correspondant : _____ Fonction : _____
Tél : _____ Fax : _____
Email : _____

AGENT A EXPERTISER

Nom : _____ Prénom : _____
Numéro sécurité sociale | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | _ | Clé | _ | _ |
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____ Tél : _____ Port : _____
Prochaines dates d'indisponibilité ou de congés payés de l'agent dans les 3 prochains mois (Obligatoire, en cas de non précision, aucune date d'expertise ne sera fixée) : _____
☐ CNRACL ☐ Non CNRACL ☐ SPV

SINISTRE

Nature du sinistre
☐ Accident de Service/Trajet ☐ Maladie imputable au service / Maladie Professionnelle ☐ Maladie ordinaire ☐ Congé LM/LD
Date d'origine : ____ / ____ / ____ Date de rechute : ____ / ____ / ____

OBJECTIF DE LA MISSION (Cocher les cases correspondantes)

- ☐ Se prononcer sur l'imputabilité des arrêts et soins
☐ Les arrêts et les soins relèvent-ils d'un état pathologique préexistant ou d'une affection indépendante qui évolue pour son propre compte ?
☐ Fixer la date de guérison avec retour à l'état antérieur ou avec risque de rechute ou date de consolidation
☐ Les soins post consolidation sont-ils imputables ? En fixer la durée et la nature
☐ Fixer le taux d'IPP selon le code des pensions civiles et militaires
☐ La reprise du travail est-elle possible au poste habituel ?
- Si oui, à quelle date et dans quelles conditions
- Si non, l'agent est-il inapte totalement et définitivement à toutes les fonctions ?

Demandes complémentaires dans le cadre d'une Rechute :

- ☐ Cette demande de rechute correspond-elle à la définition suivante : « la rechute est définie comme la récurrence ou l'aggravation subite et naturelle de l'affection initiale après sa consolidation sans intervention d'une cause extérieure » (Cour administrative d'appel de Douai, 2e, 26/03/2013, n°11DA01875) ?
☐ Les lésions décrites sur le certificat médical sont-elles en rapport direct, certain et total avec le certificat médical initial de l'AT ?
☐ Dire si les arrêts et les soins sont justifiés au titre de la rechute
☐ Préciser si existence d'un état antérieur, le cas échéant
☐ Préciser si existence d'une pathologie indépendante évoluant pour son propre compte, le cas échéant
☐ Fixer la date de guérison avec retour à l'état antérieur ou avec risque de rechute ou date de consolidation

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance
Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637
Siège social : 33/34 quai de Dion-Bouton - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/>
Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)
Willis Towers Watson France est soumise au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

- ☐ Les soins post consolidation sont-ils imputables ? En fixer la durée et la nature
- ☐ Fixer le taux d'IPP selon le code des pensions civiles et militaires
- ☐ La reprise du travail est-elle possible au poste habituel ?
- Si oui, à quelle date et dans quelles conditions
 - Si non, l'agent est-il inapte totalement et définitivement à toutes les fonctions ?

Demandes complémentaires dans le cadre d'une maladie imputable au service / Maladie Professionnelle :

- ☐ Préciser la date d'origine et le numéro de la maladie imputable au service / Maladie Professionnelle
- ☐ Dire si les arrêts et les soins sont justifiés au titre de la maladie imputable au service / Maladie Professionnelle
- ☐ Préciser si existence d'un état antérieur, le cas échéant
- ☐ Préciser si existence d'une pathologie indépendante évoluant pour son propre compte, le cas échéant
- ☐ Fixer la date de guérison avec retour à l'état antérieur ou avec risque de rechute ou date de consolidation
- ☐ Les soins post consolidation sont-ils imputables ? En fixer la durée et la nature
- ☐ Fixer le taux d'IPP selon le code des pensions civiles et militaires
- ☐ La reprise du travail est-elle possible au poste habituel ?
- Si oui, à quelle date et dans quelles conditions
 - Si non, l'agent est-il inapte totalement et définitivement à toutes les fonctions ?
- ☐ La maladie est susceptible d'entraîner un taux minimum d'incapacité permanente de 25%.

Éléments particuliers motivant la demande d'expertise :

- ☐ Hospitalisation lourde ou séjour de réadaptation fonctionnelle :
- ☐ Appareillage divers (kinésithérapie, dentaire, auditif, ...) :
- ☐ Autre (à remplir obligatoirement) :

- ☐ Orientation sur la spécialité médicale :

Commentaires :

ORGANISATION DE LA MISSION

- ☐ La collectivité s'oppose à la réalisation de l'expertise dans un département limitrophe.

Liste des documents à joindre lors de chaque demande

- Déclaration de sinistre (sauf si le document a déjà été transmis)
- Certificats médicaux (sauf si les documents ont déjà été transmis)
- Fiche de poste (pour une reconnaissance en maladie professionnelle)
- Conclusions administratives (si agent déjà expertisé)
- Devis ou facture
- Rapport du médecin de prévention

Date de la demande : / /

Cachet et signature :

Si des examens médicaux sont programmés, le rendez vous d'expertise sera fixé à l'issue de ses examens.

L'agent devra alors se munir de tous les documents médicaux liés à sa pathologie (compte rendu radio, prescriptions médicales, examens....), afin que le medecin expert puisse mener à bien sa mission.

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637

Siège social : 33/34 quai de Dion-Bouton - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/>

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9

Willis Towers Watson France

Société de courtage d'assurance et de réassurance

Société par actions simplifiée au capital de 1 432 600 euros. 311 248 637 R.C.S Nanterre. N° FR 61311248637

Siège social : 33/34 quai de Dion-Bouton - 92 800 Puteaux Tél : 01 41 43 50 00. Télécopie : 01 41 43 55 55. <https://www.wtwco.com/fr-FR/>

Intermédiaire immatriculé à l'ORIAS sous le N° 07 001 707 (<http://www.orias.fr>)

Willis Towers Watson France est soumis au contrôle de l'ACPR (Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution) - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 9